

# Carte Nationale d'Identité

## Renouvellement pour perte ou vol Personne Majeure

PRESENCE OBLIGATOIRE de l'intéressé au dépôt et au retrait du dossier

### Comment faire ?

- Remplir une pré-demande sur le site internet de l'ANTS  
<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> ou :
- Remplir un CERFA vert de Carte Nationale d'Identité Passeport disponible en Mairie.

Venir en mairie déposer le dossier muni des pièces suivantes en **ORIGINAL**

- **Formulaire PRE-DEMANDE ou CERFA vert complété.**
- **Un timbre fiscal de 25 euros à acheter en bureau de tabac ou sur internet :**  
[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)
- **Passeport en cours de validité si vous en possédez un :**
- **Acte de Naissance de moins de 3 mois si vous ne possédez pas de passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.**  
(Si votre acte de naissance est disponible par [COMEDDEC](#) (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) il n'est pas nécessaire de fournir ce document).
- **Une Photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes**
- **Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'intéressé :** (avis d'imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer, facture d'eau de gaz d'électricité, internet, téléphone fixe ou portable, Attestation d'assurance logement...)

- Si vous êtes hébergé par un tiers, veuillez fournir :

**Une attestation manuscrite de l'hébergeant**

**Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 1 an au nom de l'hébergeant**

**Une pièce d'identité de l'hébergeant en ORIGINAL (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)**

**En cas de perte, la déclaration de perte de la Carte Nationale d'Identité sera établie en mairie au moment du dépôt du dossier.**

**En cas de vol, veuillez apporter la déclaration de vol établie par la police ou la gendarmerie.**